

Votre DMP mode d'emploi :



Comment créer votre DMP ?

- en ligne sur le site dmp.fr*
- en pharmacie ou auprès d'un professionnel de santé équipé d'un logiciel adapté
- en CPAM, auprès d'un conseiller



Quelles informations contient votre DMP ?

- votre historique de soins des 24 derniers mois
- vos pathologies et allergies éventuelles
- vos résultats d'examens (radios, analyses, etc.)
- et bien d'autres informations



Qui peut accéder et alimenter votre DMP ?

À part vous, seuls les professionnels de santé de votre choix (médecin traitant, infirmier...) peuvent le consulter.

* La liste des régimes autorisés à la création d'un DMP sur Internet se trouve sur dmp.fr

NOTES :

.....

.....

.....

.....

Avec l'appli DMP...

... consultez vos informations de santé sur smartphone et tablette

